LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
LORS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2026

Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations examinées par le Comité syndical est affichée dans un délai d'une semaine.
Le procès-verbal de la séance sera consultable au siège du Syndicat dans un délai de sept jours après son approbation.

N°2026-01 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL PRECEDENT	APPROUVÉE
N°2026-02 COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	APPROUVÉE
N°2026-03 RESULTATS ET AFFECTATION	APPROUVÉE
N°2026-04 BUDGET PRIMITIF 2026	APPROUVÉE
N°2026-05 AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR SIGNER L'AVENANT N°1 AU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2022-2027	APPROUVÉE

Adresse : 1, rue Guéritot - 14370 Argences | Tél. 02 31 15 63 70 | E-mail : eauenvalesdunes@outlook.com